



FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES INFLUENÇANT LE CHOIX D'UN MODE D'ACCUEIL POUR LES JEUNES ENFANTS

Si le choix d'un mode d'accueil pour un jeune enfant repose probablement sur un compromis entre besoin des parents et disponibilité de l'offre d'accueil, il est intéressant d'examiner si certaines caractéristiques sociodémographiques des enfants et de leur famille, comme par exemple le nombre d'enfants vivant dans le ménage ou le niveau de revenu, influencent l'usage d'un mode d'accueil en particulier.

À partir des résultats de l'enquête menée en mai 2014 auprès des familles genevoises¹, cette note décrit les liens entre des caractéristiques sociodémographiques et l'usage d'un mode d'accueil en particulier. Cette description est complétée par des modélisations statistiques permettant d'identifier les facteurs qui influencent directement le recours à un mode d'accueil en particulier.

I. APPROCHE DESCRIPTIVE

Dans le canton de Genève, les trois quarts (78%) des enfants d'âge préscolaire sont régulièrement confiés durant la semaine à une structure d'accueil ou à une autre personne que les parents (cf. *Focus n°1* et 6), ce qui représente environ 16'600 enfants.

Différentes solutions d'accueil sont adoptées et mises en place par les parents selon leur besoin et la disponibilité de l'offre. Pour une partie des enfants, plusieurs modes d'accueil sont combinés au cours de la journée ou de la semaine (c'est le cas de 4 enfants confiés sur 10).

Le mode d'accueil le plus fréquemment utilisé est une structure d'accueil collectif (40% des enfants confiés fréquentent une crèche et 25% un jardin d'enfants²).

Enfants d'âge préscolaire confiés, selon le mode d'accueil

	Nombre d'enfants confiés ⁽¹⁾	En % des enfants confiés ⁽¹⁾
Crèche	6'579	40%
Jardin d'enfants	4'221	25%
Accueillante familiale	2'391	14%
Ecole privée	665	4%
Personne à domicile	2'636	16%
Parenté	6'794	41%

⁽¹⁾ Au moins une demi-journée par semaine.

N.B. Le total des enfants par mode d'accueil dépasse le nombre d'enfants confiés (16'576) puisque pour certains d'entre eux, deux voire trois modes d'accueil sont mis en place.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

La parenté, principalement les grands-parents, joue également un rôle important auprès des familles dans la

prise en charge des jeunes enfants. Mais cette solution est toutefois rarement utilisée comme mode d'accueil principal et complète le plus souvent d'autres temps de prises en charge (cf. *Focus n°1* et *n°3*).

DES PROFILS DISTINCTS SELON LE MODE D'ACCUEIL UTILISÉ

Crèche

Si l'on considère la situation au printemps 2014, les enfants fréquentant une crèche, comparativement à l'ensemble des enfants confiés, résident plus souvent en Ville de Genève (49% contre 40%). C'est en effet dans cette commune que l'offre en crèche est la plus développée (cf. *Focus n°5*). Les mères des enfants fréquentant une crèche sont généralement actives professionnellement³, à un taux d'activité plutôt élevé. Elles ont aussi souvent un haut niveau de formation.

Accueillante familiale

Le recours à une accueillante familiale⁴ (agrée ou non) est, quant à lui, davantage fréquent dans les communes-villes (57% contre 42%). Comparativement à l'ensemble des enfants confiés, ce type d'accueil concerne un peu plus souvent de jeunes enfants (âgés de moins de 2 ans). La mère est généralement active professionnellement, à un taux d'activité plutôt élevé. Leur niveau de formation est plus fréquemment de type secondaire ou ne dépasse pas la scolarité obligatoire.

Personne à domicile

Les enfants pris en charge par une personne à domicile sont également un peu plus souvent âgés de moins de 2 ans. Ils vivent plus souvent dans une famille nombreuse ou dans un ménage dont le niveau de revenu est très élevé. C'est par ailleurs pour cet usage que l'on observe la part la plus importante de mères actives à plein temps. La très grande majorité de ces mères possèdent un haut niveau de formation.

Ecole privée

La scolarisation anticipée dans une école privée concerne de fait des enfants plus âgés⁵. Cet usage est un peu plus fréquent pour les enfants qui habitent dans certaines petites communes du canton. Le niveau de revenu du ménage dans lequel vivent ces enfants est en général très élevé et la part des mères actives à plein temps est assez importante. Les mères de ces enfants sont, la plupart du temps, de nationalité étrangère et elles ont presque toutes un haut niveau de formation.

Profil des enfants d'âge préscolaire selon le mode d'accueil

	Crèche	Jardin d'enfants – mode d'accueil unique	Jardin d'enfants – mode d'accueil combiné	Accueillante familiale	Personne à domicile	Parenté	Ecole privée	Ensemble des enfants confiés ⁽ⁱ⁾
Ville de Genève	49%	32%	27%	24%	44%	36%	(31%)	40%
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	36%	45%	43%	57%	35%	43%	46%	42%
Petites communes (moins de 10'000 hab.)	15%	23%	30%	19%	21%	21%	23%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Âge de l'enfant								
Moins de 2 ans	29%	(-)	(-)	42%	36%	39%	(-)	31%
2 ans et plus	71%	95%	97%	58%	64%	61%	96%	69%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'enfants dans le ménage								
1 enfant	39%	27%	30%	43%	32%	45%	27%	38%
2 enfants	47%	47%	48%	43%	45%	43%	53%	46%
3 enfants ou plus	14%	26%	22%	14%	23%	12%	(20%)	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation familiale								
En couple	90%	95%	92%	91%	92%	93%	92%	92%
Parent seul	10%	(-)	(8%)	(9%)	(8%)	7%	(-)	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation d'activité au sein du ménage								
Les deux parents travaillent	76%	17%	68%	78%	79%	74%	57%	67%
Un parent travaille et l'autre pas	20%	73%	28%	17%	18%	23%	42%	28%
Les deux parents ne travaillent pas	4%	(10%)	(-)	(-)	(-)	(3%)	(-)	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation de la mère								
Ne travaille pas ⁽ⁱⁱ⁾	19%	80%	27%	18%	18%	21%	37%	11%
Travaille à 50% ou moins	10%	(9%)	17%	9%	12%	13%	(-)	12%
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	39%	(4%)	29%	37%	32%	36%	(13%)	31%
Travaille à plein temps (>90%)	32%	(7%)	27%	36%	38%	30%	36%	29%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation du père								
Ne travaille pas	7%	(11%)	(8%)	(-)	(-)	7%	(-)	7%
Travaille à temps partiel	11%	(-)	(8%)	(6%)	(9%)	10%	(-)	9%
Travaille à plein temps	82%	83%	84%	88%	86%	83%	87%	84%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Revenu brut mensuel⁽ⁱⁱⁱ⁾ du ménage								
Moins de 5'000 fr.	11%	27%	12%	15%	(-)	12%	(-)	13%
De 5'000 fr. à moins de 10'000 fr.	33%	46%	31%	33%	24%	38%	(34%)	36%
De 10'000 fr. à moins de 15'000 fr.	32%	15%	32%	35%	33%	32%	(20%)	29%
Plus de 15'000 fr.	24%	12%	25%	17%	40%	18%	44%	22%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nationalité de la mère								
Nationalité suisse	33%	20%	36%	32%	34%	41%	(13%)	31%
Double nationalité dont suisse	23%	15%	20%	21%	21%	24%	(17%)	21%
Autres nationalités	44%	65%	44%	47%	45%	35%	70%	48%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Niveau de formation^(iv) de la mère								
Aucun diplôme, école obligatoire	7%	15%	(9%)	14%	(-)	11%	(-)	10%
Diplôme de l'enseignement secondaire	22%	35%	31%	34%	15%	33%	(-)	28%
Diplôme de l'enseignement tertiaire	71%	50%	60%	52%	80%	56%	89%	62%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison								
Français uniquement	38%	19%	33%	32%	33%	35%	(25%)	31%
Français et une langue étrangère	49%	61%	54%	58%	49%	57%	42%	55%
Une ou deux langues étrangères	13%	20%	13%	(10%)	18%	8%	(33%)	14%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

⁽ⁱ⁾ Au moins une demi-journée par semaine. ⁽ⁱⁱ⁾ Au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental, en formation. ⁽ⁱⁱⁱ⁾ Avant déductions sociales.

^(iv) Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

(...) Nombre d'observations inférieur à 30. (-) Nombre d'observations inférieur à 15.

Lecture: 49% des enfants qui fréquentent une crèche résident en Ville de Genève contre 40% pour l'ensemble des enfants confiés.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Parenté

Le recours à la parenté, en général les grands-parents, vient le plus souvent en appoint à un autre mode d'accueil. Comparativement à l'ensemble des enfants confiés, les enfants plus jeunes ou ceux dont leur mère est de nationalité suisse sont plus souvent pris en charge par la parenté.

Jardin d'enfants

La fréquentation d'un jardin d'enfants est en général plus courante dans les petites communes, pour les enfants plus âgés et pour ceux vivant dans une famille nombreuse.

Pour les autres caractéristiques sociodémographiques, le profil des enfants diffère sensiblement si l'on distingue d'un côté les situations pour lesquelles le jardin d'enfants est l'unique mode d'accueil et de l'autre les situations où ce mode d'accueil est combiné avec un autre.

Lorsque le jardin d'enfants est l'unique mode d'accueil, la mère ne travaille généralement pas, étant le plus souvent au foyer⁶. L'usage de ce type d'accueil collectif est alors mis en place essentiellement pour des besoins de socialisation de l'enfant hors du milieu familial. Dans cette situation, on observe également une présence plus importante d'enfants dont la mère est de nationalité étrangère ou est peu diplômée ou encore dont le niveau de revenu du ménage est plutôt modeste⁷.

A contrario, lorsque l'usage du jardin d'enfants est combiné avec un autre mode d'accueil, la mère est généralement active professionnellement et cet usage correspond donc avant tout à un besoin de prise en charge de l'enfant pour des raisons professionnelles. Dans cette situation, les enfants dont la mère est de nationalité suisse ou ceux vivant dans un ménage dont le niveau de revenu est plutôt élevé (10'000 fr. et plus par mois) sont légèrement surreprésentés.

II. MODÉLISATIONS STATISTIQUES

Les différentes variables sociodémographiques prises en compte dans l'analyse descriptive présentée dans cette note sont évidemment liées entre elles. Par exemple, le niveau de formation de la mère est en partie corrélé avec le niveau de revenu du ménage. Il est donc difficile de savoir dans quelle mesure par exemple la fréquentation du jardin d'enfants est déterminée par le niveau de formation de la mère indépendamment du niveau de revenu du ménage.

Le recours à des modélisations statistiques – ici des modèles de régression logistique multinomiale – permet de mesurer l'impact spécifique de chaque variable sur le recours à un mode d'accueil en particulier, toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs (cf. *Annexe*). Par exemple, cela permet de connaître l'effet du niveau de formation de la mère, à niveau de revenu identique, sur la fréquentation du jardin d'enfants.

INFLUENCE DE L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE

Si la situation de la mère est le principal facteur déterminant de la prise en charge extra-parentale d'un jeune enfant (cf. *Focus n°6*), elle a aussi un impact sur le recours à un mode d'accueil en particulier (cf. *Modèles* en annexe).

Quand un enfant est confié à un tiers, il a, toutes choses étant égales par ailleurs, une probabilité plus faible de fréquenter

une crèche ou encore d'être pris en charge par une accueillante familiale ou la parenté lorsque sa mère est non active professionnellement (c'est-à-dire au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en formation ou encore en congé maternité/parental pour un autre enfant avant de reprendre le travail). En revanche, ces enfants ont une probabilité nettement plus grande de fréquenter un jardin d'enfants comme unique mode d'accueil. Dans cette situation, les deux tiers des mères sont au foyer.

Les enfants dont la mère a un taux d'activité professionnelle bas ont aussi une probabilité plus élevée de fréquenter un jardin d'enfants comme unique mode d'accueil. En effet, les temps d'accueil possibles dans les jardins d'enfants (le maximum est souvent de 5 demi-journées, voire moins) ne sont pas compatibles avec un taux d'activité professionnelle élevé, à moins de compléter ces temps d'accueil par une autre prise en charge⁸.

IMPACT DU NIVEAU DE FORMATION

On relève un effet du niveau de formation de la mère sur le recours à la crèche et les prises en charge individuelles: les mères diplômées de l'enseignement supérieur sont davantage susceptibles d'avoir recours à la crèche ou à une personne à domicile, alors que celles qui ont un niveau de formation plus bas sont plus enclines à faire appel à une accueillante familiale ou à la parenté.

Par ailleurs, on observe aussi un effet de la langue couramment parlée à la maison sur l'usage de la crèche: les enfants vivant dans une famille uniquement francophone ont, comparativement aux autres enfants, une probabilité plus forte de fréquenter une crèche.

MONOPARENTALITÉ ET CRÈCHE

Parmi les enfants confiés à un tiers, ceux vivant dans un ménage monoparental ont une probabilité plus élevée de fréquenter la crèche que les enfants vivant avec leurs deux parents. Les institutions de la petite enfance sont en effet particulièrement sensibles aux situations difficiles, voire précaires des familles, notamment lorsqu'un parent élève seul son enfant.

NATIONALITÉ ET RÉSEAU FAMILIAL

L'unique effet de la nationalité de la mère qui apparaît dans les modèles étudiés concerne le recours à la parenté: les enfants ayant une mère de nationalité étrangère ont une probabilité plus faible d'être pris en charge par la parenté par rapport à un enfant dont la mère est de nationalité suisse. En effet, ces dernières ont de fait un réseau familial à proximité sur lequel elles peuvent s'appuyer⁹.

ÂGE ET TYPE D'ACCUEIL

L'important effet d'âge observé sur la fréquentation d'un jardin d'enfants est évidemment lié au fait que ces structures s'adressent essentiellement aux enfants âgés de 2 ans et plus.

Pour les autres modes d'accueil, les enfants âgés de moins de 2 ans ont une probabilité un peu plus élevée d'être pris en charge individuellement (accueillante familiale, personne à domicile, parenté) et une probabilité moindre de fréquenter une crèche. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que certaines familles sont plus réticentes à confier un tout jeune

enfant à une structure d'accueil collectif. D'autre part, il est plus difficile de trouver une place en crèche pour les très jeunes enfants, ces places étant effectivement moins nombreuses.

FAMILLES NOMBREUSES ET PERSONNES À DOMICILE

Parmi les enfants confiés à un tiers, un enfant vivant dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus) a, comparativement à un enfant unique, une probabilité plus grande d'être gardé par une personne à domicile. Ce mode d'accueil est probablement celui qui facilite le plus l'organisation de la prise en charge extra-parentale de plusieurs enfants¹⁰.

En revanche, un enfant unique a une probabilité plus élevée d'être confié à la parenté. Pour les autres modes d'accueil, on n'observe pas d'effet du nombre d'enfants vivant dans le ménage.

NIVEAU DE REVENU ET ACCUEIL INDIVIDUEL

Le niveau de revenu du ménage a, comme on pouvait s'y attendre, un effet sur la prise en charge des enfants par une personne à domicile: un niveau de revenu élevé favorise ce type de prise en charge.

Le recours à une accueillante familiale est aussi influencé par le niveau de revenu du ménage et concerne en particulier les ménages dont le revenu se situe entre 10'000 et 15'000 fr., les enfants vivant dans ces ménages ayant une probabilité plus grande d'être pris en charge par une accueillante familiale.

Par ailleurs, concernant l'usage du jardin d'enfants comme unique mode d'accueil, les enfants vivant dans un ménage à niveau de revenu plutôt modeste ont une probabilité plus grande de fréquenter ce type d'accueil.

Enfin, on ne relève pas d'effet du revenu sur l'usage de la crèche. La fréquentation de ce type de structure est en effet soumise à une tarification en fonction de la capacité économique des familles.

IMPACT IMPORTANT DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le recours à un mode d'accueil en particulier ne dépend pas uniquement du profil sociodémographique des enfants et de leur famille mais aussi du lieu de résidence. Si l'on observe bien des profils de familles différents selon la zone d'habitation considérée¹¹, à caractéristiques socio-démographiques équivalentes, on relève encore un effet du lieu de résidence.

Comparativement aux enfants résidant en Ville de Genève, un enfant résidant dans une autre commune du canton a une probabilité moindre de fréquenter une crèche, en particulier s'il réside dans une petite commune n'ayant pas de crèche sur son territoire¹².

Le lieu de résidence a également un impact sur les autres modes d'accueil. Comparativement aux enfants résidant en Ville de Genève, les enfants résidant dans une petite commune ont une probabilité surtout plus élevée de fréquenter un jardin d'enfants mais aussi d'être pris en charge par une accueillante familiale ou par la parenté. Les enfants résidant dans les communes-villes ont, quant à eux, une probabilité plus importante d'être pris en charge par une accueillante familiale.

La Ville de Genève est la commune qui a le nombre de places en crèche le plus élevé du canton, en chiffre absolu et proportionnellement à la population d'enfants d'âge préscolaire (cf. *Focus n°5*). Les petites communes se caractérisent, quant à elles, bien souvent par une offre plus importante en jardin d'enfants qu'en crèche.

III. OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF ET USAGE

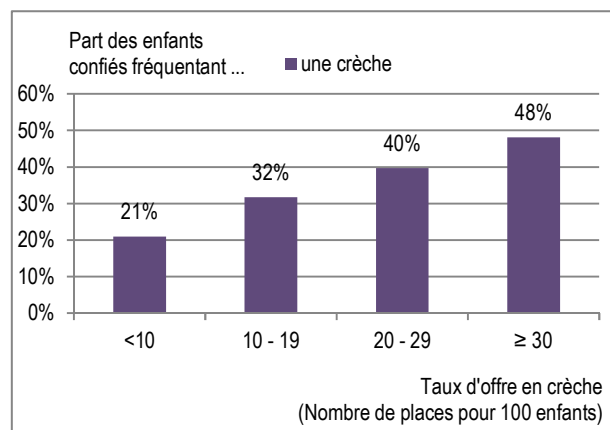
Le relevé statistique effectué fin 2014 auprès des structures d'accueil de la petite enfance montre que l'offre en places d'accueil collectif – en crèche¹³ et en jardin d'enfants – est inégalement répartie sur le territoire genevois (*id.*). Ce recensement fournit, pour chaque commune du canton, des taux d'offre en places d'accueil collectif (nombre de places subventionnées par la commune pour 100 enfants d'âge préscolaire résidant dans la commune), taux que l'on peut attribuer à chaque enfant en fonction de sa commune de résidence.

UN LIEN FORT ENTRE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF ET USAGE

Ainsi, si l'on considère l'offre en places d'accueil collectif existante dans la commune de résidence de l'enfant, on observe évidemment un lien fort entre celle-ci et son usage.

Plus l'offre en crèche est importante, plus la part des enfants fréquentant une crèche est élevée: dans les communes où l'offre est inférieure à 10 places pour 100 enfants, 21% des enfants confiés fréquentent une crèche, contre 48% pour les enfants résidant dans une commune où l'offre est élevée (30 places ou plus pour 100 enfants).

Part des enfants confiés fréquentant une crèche, selon l'offre en crèche dans la commune de résidence de l'enfant

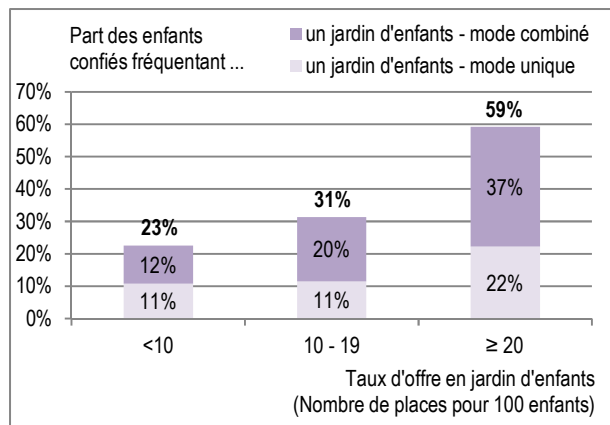


Lecture: 48% des enfants confiés à un tiers, résidant dans une commune où l'offre en crèche est égale ou supérieure à 30 places pour 100 enfants, fréquentent une crèche.

Sources: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014 – Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014) - OCPE/SRED.

On observe aussi une relation positive entre l'offre en jardin d'enfants et la fréquentation de ce type de structure, en particulier lorsque ce mode d'accueil est combiné avec un autre: dans les communes où l'offre est inférieure à 10 places pour 100 enfants, 12% des enfants confiés fréquentent un jardin d'enfants combiné avec un autre mode d'accueil, contre 37% pour les enfants résidant dans une commune où l'offre est élevée (20 places ou plus pour 100 enfants).

Part des enfants confiés fréquentant un jardin d'enfants, selon l'offre en jardin d'enfants dans la commune de résidence de l'enfant



Lecture: 37% des enfants confiés à un tiers, résidant dans une commune où l'offre en jardin d'enfants est égale ou supérieure à 20 places pour 100 enfants, fréquentent un jardin d'enfants.

Sources: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014 – Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014) - OCPE/SRED.

L'OFFRE D'ACCUEIL DÉTERMINE LES PRATIQUES

Pour aller un peu plus loin dans l'analyse, en remplaçant dans les modélisations présentées la variable *lieu de résidence* par deux variables prenant en compte l'offre d'accueil collectif – en crèche et en jardin d'enfant –, on relève un impact de l'offre d'accueil collectif sur la fréquentation d'un mode d'accueil en particulier.

Ainsi, à caractéristiques sociodémographiques équivalentes, plus l'offre en crèche de la commune de résidence de l'enfant est développée, plus la probabilité de fréquenter une crèche est élevée. De même, plus l'offre en jardin d'enfants de la commune de résidence de l'enfant est développée, plus la probabilité de fréquenter un jardin d'enfants est élevée, en particulier si ce mode d'accueil est complété par un autre.

Enfin, l'offre en crèche a aussi un effet sur le recours à d'autres modes d'accueil. Un enfant résidant dans une commune ayant une offre en crèche élevée a une probabilité plus faible d'être pris en charge par une accueillante familiale ou encore de fréquenter un jardin d'enfants combiné avec un autre mode d'accueil. L'offre d'accueil semble donc déterminer, en tout cas en partie, les pratiques familiales en matière d'accueil de la petite enfance.

CONCLUSION

Plusieurs facteurs sociodémographiques influencent le recours à un mode d'accueil en particulier. Tout d'abord, on constate que si, parmi l'ensemble des enfants confiés à un tiers, le niveau de revenu de la famille ne semble pas influencer l'accès à la crèche, la fréquentation de cette dernière est, en revanche, empreinte d'un effet du niveau de formation de la mère et de la langue couramment parlée à la maison.

Ensuite, les solutions possibles pour externaliser la prise en charge d'un jeune enfant ne sont pas les mêmes pour toutes les familles. Le recours à une personne à domicile dépend, par exemple, fortement du niveau de revenu de la famille. Autre constat, les familles d'origine étrangère peuvent généralement moins s'appuyer sur un réseau familial qui peut compléter ou se substituer à une prise en charge payante, ou encore faire le relais entre le mode d'accueil principal et les parents, notamment quand ils ont des horaires de travail atypiques.

Enfin, l'offre d'accueil collectif a un fort impact sur les pratiques familiales. Les familles semblent en effet s'accommoder – ou en tout cas s'adapter – à la réalité de l'offre d'accueil collectif disponible dans un environnement proche de leur domicile. Or, cela ne signifie pas que les familles résidant dans une commune ayant une offre d'accueil collectif inexistante ou insuffisante, en particulier en crèche, n'ont pas les mêmes besoins que les autres familles du canton.

Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents". *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif". *Focus n°4*, mars. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale ?" *Focus n°5*, mai. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants". *Focus n°6*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Bonoli, G., Vuille, S. (2013). *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*. Lausanne: Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).
- Bonoli, G., Champion, C. (2015). L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire: Où et comment investir ? Research report. Canton de Vaud: Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).
- CDAS (2011). *Recommandations de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance*. Berne: CDAS.
- CONFERENCE ROMANDE DE L'EGALITE (2009). *Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande*.

>>

>>

- INFRAS, SEW (2013). *Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes? Version abrégée de l'étude PNR 60 "Accueil extra-familial des enfants et égalité"*. Zürich/St. Gallen.
- Institut de la statistique du Québec (2009). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Québec: Institut de la statistique du Québec.
- Le Bouteillec, N., Kandil, L., Solaz, A. (2014). L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ? *Population et Sociétés, n° 514*.
- Le Goff, J-M., Dieng, A.W. (2006). *Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail. Cahiers Québécois de démographie, 35(2)*, pp. 141-161 (publié en 2008).
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.
- Moret, J., Fibbi, R. (2010). *Enfants migrants de 0 à 6 ans: quelle participation pour les parents ?* Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
- Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Sociétés, n°46*.
- Pecorini, M., Lurin, J., Jendoubi, V., Navarro, E (2012). "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire". *Note d'information du SRED n° 53*. Novembre. Genève: SRED.
- Schlanser, R. (2011). "Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance". *Cahier No. 264*. Lausanne : IDHEAP.
- Ville de Genève, Service de la petite enfance (2015). *La petite enfance en Ville de Genève – Contexte et indicateurs. Edition 2015*.

Annexe. Facteurs influençant la probabilité pour un jeune enfant, régulièrement confié à un tiers au cours de la semaine⁽ⁱ⁾, d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier⁽ⁱⁱ⁾ (résultats de régressions logistiques multinomiales)

	Accueil collectif			Accueil individuel		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
	Crèche	Jardin d'enfants (mode d'accueil unique)	Jardin d'enfants (mode d'accueil combiné)	Accueillante familiale	Personne à domicile	Parenté
Lieu de résidence						
<i>Ville de Genève</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Communes-villes	-1.788***		1.523*	2.496***		
Petites communes avec crèches ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-1.631***	2.263***	1.725**	1.829**		1.399**
Petites communes sans crèches	-3.572***	1.735*	3.574***	2.309***		1.490**
Âge de l'enfant						
Moins de 2 ans	-1.361**	-6.722***	-16.292***	1.724***	1.723*	1.761***
2 ans et plus	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Nombre d'enfants dans le ménage						
1 enfant	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
2 enfants						-1.394**
3 enfants ou plus					2.061***	-2.318***
Situation familiale						
<i>En couple</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Parent seul	1.743**	-4.583**				
Situation de la mère						
Ne travaille pas ^(iv)	-2.606***	18.619***		-2.000**		-1.411*
Travaille à 50% ou moins	-1.908***	4.164***		-1.780*		
<i>Travaille à plus de 50% et moins de 90%</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Travaille à plein temps (>90%)	-1.366*					
Revenu brut mensuel^(v) du ménage						
Moins de 5'000 fr.		2.920***			-6.424***	
De 5'000 fr. à moins de 10'000 fr.		2.087**		-1.494*	-1.754**	
<i>De 10'000 fr. à moins de 15'000 fr.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Plus de 15'000 fr.				-1.631*	1.768***	-1.370*
Nationalité de la mère						
<i>Nationalité suisse</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Double nationalité dont suisse						-1.383*
Autres nationalités						-2.926***
Niveau de formation^(vi) de la mère						
Aucun diplôme, école obligatoire	-2.170***			1.752*		2.072***
Diplôme de l'enseignement secondaire	-1.788***			1.398*	-1.668*	1.568***
<i>Diplôme de l'enseignement tertiaire</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison						
<i>Français uniquement</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Français et une langue étrangère	-1.475***					
Une ou deux langues étrangères	-1.430*					
Pseudo-R2 : Nagelkerke	.139	.395	.182	.092	.139	.162
Prévision (% global correct)	64.6%	89.6%	86%	86.3%	84.2%	66.3%

Significativité : *** p ≤ .001 ; ** p ≤ .01 ; * p ≤ .05.

(i) Au moins une demi-journée par semaine. (ii) Le modèle concernant la fréquentation d'une école privée n'est pas présenté ici étant donné la faiblesse du nombre d'observations.

(iii) Localisées sur le territoire de la commune, indépendamment des sources de financement. (iv) Au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental.

(v) Avant déductions sociales. (vi) Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Chaque modèle donne la probabilité pour un jeune enfant, qui est régulièrement confié à un tiers au cours de la semaine, d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier.

Par exemple, le modèle 1 donne, pour un enfant d'âge préscolaire confié à un tiers au moment de l'enquête, la probabilité de fréquenter une crèche.

Les coefficients (*odds ratios*) peuvent être interprétés comme la variation de la probabilité d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier, lorsqu'on passe de la *catégorie de référence* (en italiques dans le tableau) à une des autres catégories.

Les coefficients sont positifs quand il y a plus de chance d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier et négatifs lorsqu'il y a moins de chance.

Modèle 1, exemple de lecture: un enfant, régulièrement confié à un tiers, résidant dans une petite commune qui n'a pas de crèche sur son territoire, a une probabilité de fréquenter une crèche 3.6 fois inférieure à celle d'un enfant résidant en Ville de Genève.

Modèle 6, exemple de lecture: un enfant, régulièrement confié à un tiers, âgé de moins de 2 ans, a une probabilité d'être pris en charge par la parenté 1.8 fois supérieure à celle d'un enfant âgé de 2 ans ou plus.

¹ Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête sur les pratiques et les préférences des familles en matière d'accueil des jeunes enfants auprès des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage. La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

² Les jardins d'enfants sont des lieux de socialisation à fréquentation régulière dont l'objectif premier est d'apprendre aux enfants à vivre et à jouer ensemble. Ils sont ouverts à la demi-journée, suivent le calendrier scolaire et accueillent principalement des enfants âgés de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école. Les crèches sont, quant à elles, ouvertes toute la journée et presque toute l'année, et accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école. Elles sont prioritairement destinées aux enfants dont les parents sont actifs (exerçant une activité professionnelle, au chômage ou en formation).

³ Si elles ne sont pas actives professionnellement, elles sont alors au chômage, en recherche d'emploi, en formation ou encore en congé maternité/parental pour un autre enfant.

⁴ Personne prenant en charge régulièrement dans leur foyer, à la journée, des enfants de moins de 12 ans, contre rémunération.

⁵ Certaines écoles privées proposent une scolarisation à partir de 3 ans d'âge civil alors que la scolarisation dans une école publique commence à partir de 4 ans révolus au 31 juillet.

⁶ Pour rappel, l'accès aux jardins d'enfants n'est pas lié à l'activité professionnelle des parents.

⁷ Les données recensées en Ville de Genève auprès des usagers des crèches et des jardins d'enfants montrent également des profils de famille (part des mères actives, nationalité et catégorie socio-professionnelle) différents selon l'usage de l'un ou l'autre de ces modes d'accueil (voir *La petite enfance en Ville de Genève - Contexte et indicateurs. Edition 2015*).

⁸ Les horaires d'ouverture journaliers sont également plus difficiles à concilier avec des horaires de travail. Ils sont très variables d'un jardin d'enfants à l'autre (des jardins d'enfants ne sont ouverts que le matin; d'autres sont ouverts le matin, accueillant les enfants dès 8h ou 8h30 jusqu'à 11h30 ou 12h15, et l'après-midi dès 13h00 ou 13h30 jusqu'à 17h ou 18h). Certains jardins d'enfants sont fermés le mercredi toute la journée ou l'après-midi uniquement. Enfin, les jardins d'enfants sont généralement fermés pendant les vacances scolaires.

⁹ Cet effet avait déjà été relevé lors de l'enquête similaire menée par le SRED en 2002, qui prenait également en compte la durée de résidence (Le Roy-Zen Ruffinen, Pecorini, 2005).

¹⁰ Pour rappel, si l'on considère l'ensemble des enfants, un enfant vivant dans une famille nombreuse (trois enfants ou plus) a moins de chance d'être confié à un tiers (cf. *Focus n°6*).

¹¹ Trois zones ont été retenues: Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants, communes de moins de 10'000 habitants (avec ou sans crèche sur leur territoire).

¹² Certaines communes n'ont pas de crèche sur leur territoire mais subventionnent des places dans une crèche située dans commune avoisinante.

¹³ Le relevé statistique de l'OCPE distingue deux types de structures d'accueil collectif: celles à prestations élargies (structures d'accueil ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé) et celles à prestations restreintes (structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes). Cette nouvelle typologie précise celle couramment usitée, qui distingue d'un côté les crèches (soit, à quelques exceptions près, les structures à prestations élargies) et de l'autre les jardins d'enfants (prestations restreintes).